

rejeté

SÉNAT

le 30 juin 1972.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT EN NOUVELLE LECTURE

*portant diverses dispositions d'ordre économique
et financier.*

*Le Sénat a rejeté, en nouvelle lecture, le projet
de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en
deuxième lecture.*

Délibéré, en séance publique, à Paris, le
30 juin 1972.

Le Président,

Signé : Alain POHER.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1^{re} lecture : 2226, 2234 et in-8° 575 ;
2^e lecture : 2353, 2371 et in-8° 613 ;
Commission mixte paritaire : 2483 et
in-8° 655 ;
3^e lecture : 2254, 2535 et in-8° 667.

Sénat : 1^{re} lecture : 190, 207 et in-8° 84 (1971-1972) ;
2^e lecture : 274, 286 et in-8° 114 (1971-1972) ;
Commission mixte paritaire : 339 (1971-1972) ;
Nouvelle lecture : 377 (1971-1972).
